Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/03/2026 - 34338 - 2023 B 08115 - 949 569 123 - ABM SERVICES BTP

Greffe du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le
06 MARS 2026
Sous le N° 03413381

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondement juridique :
Conformément aux articles L227-9, L232-1 et suivants du Code de commerce, et aux stipulations statutaires.

L'an 2024, le 10 Juin à 10 :30,

Les associés de la société ABM SERVICES BTP, Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président.

Présidence

La séance est présidée par :

Monsieur BEN MASAOUD Abdallah
Né le 22/06/1984 à Tataouine (Tunisie)
Demeurant 1, Rue de la Madone – 75018 Paris
De nationalité tunisienne
Marié sous le régime de séparation des biens
Président de la société

Est présent :

Monsieur YOUSSEF Mohamed
Né le 20/08/1990 à M'saken (Tunisie)
Demeurant 16, Rue de Douai – 75009 Paris
De nationalité tunisienne
Marié sous le régime de séparation des biens
Associé

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent la totalité du capital social et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Examen et approbation des comptes annuels 2023
2. Affectation du résultat
3. Quitus au Président
4. Pouvoirs pour formalités

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes

Après présentation :

- Du rapport de gestion du Président,
- Des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) établis conformément aux articles L123-12 et suivants du Code de commerce,

L'Assemblée Générale :

✓ Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
faisant apparaître :

Un bénéfice net de 2 516 €

Les comptes sont arrêtés tels que présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée constate :

- Bénéfice de l'exercice : 2 516 €
- Report à nouveau antérieur : 0 €
- Capital social : 2 000 €

Conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce :

Il est décidé :

D'affecter la totalité du bénéfice de 2 516 € au compte Report à nouveau.

Le report à nouveau s'élève désormais à :

2 516 €

Aucune distribution de dividendes n'est décidée au titre de ce premier exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Quitus

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président,
Monsieur BEN MASAOUD Abdallah,
pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer :

- Le dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce de Paris,
- Toutes formalités légales nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Paris,
Le 10 Juin 2024

Signatures :

Le Président
BEN MASAOUD Abdallah

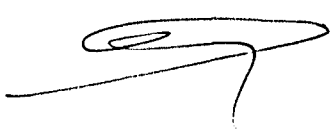

L'Associé
YOUSSEF Mohamed

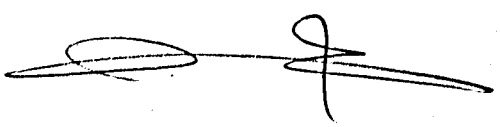

CEGID.fr
Partenaire EDI agréé par l'Etat

ABM SERVICES BTP

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 06/03/2023 au 31/12/2023

Je certifie Conforme à l'original

Version de travail éditée le 26/11/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2024
cerfa
N° 11084*25
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	06/03/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A — IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	**Ancienne adresse en cas de changement**
66 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B — ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C — RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	2 960		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 *septies*	☐	Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐

Bénéfice ou déficit exonéré — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D — IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E — CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F — CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G — ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :	☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

H — COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Si oui, indication du logiciel utilisée	

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**			

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

			Si déposé néant, cochez la case :	X
I	**RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**			
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même		*a*	
	payées par un établissement chargé du service des titres		*b*	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:			*c*	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts			*d*	
Montant des autres distributions:				
			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%			*j*	
Montant des revenus répartis			***Total (a à h)***	

J	**RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS**							
Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	

K	**DIVERS**
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L	**CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**			
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M	**OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS**	
	Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus délivrés	

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise | ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123 | Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois | 10 | Durée de l'exercice précédent |

Exercice N clos le | 31/12/2023 |

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	6 680	030	111	6 569
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044	6 680	048	111	6 569
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	1 027	070		1 027
	Créances autres (3)	072	4 487	074		4 487
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	10 380	086		10 380
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	15 894	098		15 894
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	22 574	112	111	22 463

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		120	2 000
	Ecarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées		130	
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	
	Report à nouveau		134	
	Résultat de l'exercice		136	2 516
	Subventions d'investissement		137	
	Provisions réglementées		140	
	TOTAL I		142	4 516
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés		166	10 000
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	7 197
	Comptes courants d'associés		173	
	Autres dettes		175	
	Produits constatés d'avance		174	
	TOTAL III		176	17 947
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	22 463

RENVOIS								
	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des Impôts)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123 — Néant ☐

Durée de l'exercice en nombre de mois : 10 — Durée de l'exercice précédent :

Exercice N clos le : 31/12/2023

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	6 680	030	111		6 569
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	6 680	048	111		6 569
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	1 027	070			1 027
	Créances autres (3)	072	4 487	074			4 487
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	10 380	086			10 380
	Charges constatées d'avance	092		094			
	TOTAL II	096	15 894	098			15 894
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	22 574	112	111		22 463

PASSIF

				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		2 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées	130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...	131	132	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136		2 516
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	TOTAL I	142		4 516
Provisions pour risques et charges	**TOTAL II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		750
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		10 000
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169	172	7 197
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	TOTAL III	176		17 947
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	180		22 463

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123						☐
A - RÉSULTAT COMPTABLE						N clos le 31/12/2023
Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	209			210	
Production vendue biens		215			214	
Production vendue services		217			218	51 784
Production stockée					222	
Production immobilisée					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	51 784
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					234	
Variation de stock (marchandises)					236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238	6 424
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240	
Autres charges externes	dont crédit-bail mobilier		immobilier		242	28 198
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243			244	124
Rémunérations du personnel					250	9 610
Charges sociales					252	4 261
Dotations aux amortissements	dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255			254	
Dotations aux provisions					256	
Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259			262	
	Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	48 617
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	3 167
Produits financiers	(III)				280	
Produits exceptionnels	(IV)				290	
Charges financières	(V)				294	96
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	(VI)	347		300	111
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices	(VII)				306	444
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	2 516
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	2 516	314	
RÉINTÉGRATIONS: Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318			
Provisions non déductibles			322			
Impôts et taxes non déductibles			324	444		
Divers dt intérêts excédentaires 247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330			
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier	(Part de loyers de réintégration) 249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
DÉDUCTIONS: Entreprise nouvelle 986	Zone franche urbaine 987				342	
Reprise d'entreprise en difficulté 981	Jeune entreprise innovante 989					
Zone restruct. défense 127	Zone revitalisation rurales 138					
Bassins d'emploi à redynamiser 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344					
ZFANG 44 quaterdecies 345	Zone de développement prioritaire 993					
Bassins urbains à dynamiser – BUD 992						
Dont divers: Créance report en arrière du déficit		346			350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648				
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	2 960	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			356			
Déficits antérieurs reportables					360	
Résultat fiscal après imputation des déficits	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	2 960	372	

DGFiP N° 2033-D-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123 — Néant [X]

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Installations générales agencements aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
	TOTAL à reporter 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123				Néant ☐
Exercice ouvert le : 06/03/2023 et clos le : 31/12/2023		Données en nombre de mois : 10		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :			376	3
	Dont apprentis		657	0
	Dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	3
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	51 784
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges			105	
TOTAL 1			106	51 784
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats			121	6 424
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances			125	28 198
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	34 622
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3			137	17 162
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	17 162
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-etablissement au sens de la CVAE			020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

DGFiP N° 2033-F-SD **2024**
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123 |

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....
N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MONSIEUR Nom complet BEN MASAOUD ABDALLAH
Nom marital ..... % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 22/06/1984 N° Département 99 Commune TATAOUINE Pays TUNISIE
Adresse :
1 RUE DE LA MADONE
75018 PARIS
FRANCE

Titre MONSIEUR Nom complet YOUSSEF MOHAMED
Nom marital ..... % de détention 50 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 20/08/1990 N° Département 99 Commune M'SAKEN Pays TUNISIE
Adresse :
16 RUE DE DOUAI
75009 PARIS
FRANCE

DGFiP N° 2033-G-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant [X]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | ABM SERVICES BTP - SIREN : 949569123 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		
Forme juridique ..... **Dénomination**		.....
N° SIREN (si société établie en France)	**% de détention**	.....
Adresse :		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2024)
cerfa
N° 15252*10
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 06/03/2023 **au** 31/12/2023 **ou Année :** 2023		
Dénomination de l'entreprise : ABM SERVICES BTP		**Néant** ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 949569123	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
	Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l' Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER

Entreprise : ABM SERVICES BTP

SIREN : 949569123

Attestation produite le 26/11/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN